



Durée de préavis et colocation

Par **nicolas2012**, le **07/06/2012** à **17:48**

Bonjour,

Je loue actuellement un appartement en colocation avec 2 autres personnes. A partir du mois de juillet, je vais devoir déménager pour des raisons professionnelles : ma période de préavis est donc réduite à 1 mois. Toutefois, ce déménagement oblige mes colocataires à eux aussi déménager, puisqu'ils ne peuvent pas occuper un tel appartement à 2.

J'ai contacté mon agence immobilière qui m'a affirmé que pour mes colocataires, la durée de préavis restait de 3 mois, est-ce réellement le cas ?

Merci,
Nicolas